

COMMENT SE DEROULE VOTRE FORMATION

QU'EST-CE QUE C'EST « LE DIF » (DROIT INDIVIDUELLE A LA FORMATION) ?

Tout salarié bénéficie d'un crédit annuel de formation de 20 heures cumulables sur six ans, soit 120 heures au total.

Pour y avoir droit, il faut être employé par son entreprise depuis au moins un an.

Les CDD peuvent aussi profiter du DIF à condition d'avoir travaillé au moins 4 mois au cours des 12 derniers mois.

COMMENT FORMULER SA DEMANDE ?

Le salarié doit l'adresser par écrit (voir notre lettre « comment formuler votre demande»). Le DIF n'est pas un vrai droit, dans la mesure où rien n'oblige l'employeur à accepter.

Pour augmenter ses chances d'obtenir un accord, mieux vaut donc faire coïncider ses objectifs personnels avec les besoins de l'entreprise.

On peut déposer autant de demandes qu'on le souhaite et l'employeur dispose d'un mois pour se prononcer.

L'absence de réponse équivaut à un accord.

QUAND SE DEROULE LA FORMATION ?

En principe en dehors du temps de travail.

L'employeur verse alors une allocation de formation égale à la moitié du salaire net du salarié en plus de sa rémunération. Il prend aussi en charge les frais de formation correspondant au nombre d'heures acquises au titre du DIF. Si un accord de branche ou d'entreprise prévoit que la formation se déroule pendant le temps de travail, le salarié perçoit son salaire habituel.

Annecy
21 Route de Nanfray
74960 Cran Gevrier
Tél : 04 50 69 24 77
Fax : 04 50 52 05 79

Chambéry
53 Rue de la République
73000 Barberaz
Tél : 04 79 72 59 44
Fax : 04 79 72 61 94

www.afcom2i.com
consultants@afcom2i.com

SA au capital de 40 400 €
Siret : 348 370 396 00056
Code APE : 8559 A
N° agrément formation :
82 74 00 437 74